

COMITÉ D'ACCOMPAGNEMENT 2  
GEMBOUX – 16/10/2017  
Agnès FAYET

*Bee*  
**Wallonie**



# Approbation du PV du CA2

## Excusé(e)s:

Jean Laroche,  
Catherine Généreux

  
**Wallonie**  
CA du 29/06/17



### PV Comité d'accompagnement Bee Wallonie - 29-06-17

**Présent(e)s** : André Jusseret, Jean Laroche, Claude Saegerman, Layla Saad, Michel De Proft, Jean-Marc Cheval, Agnès Beuiliens, Catherine Généreux, Etienne Bruneau, Louis Hautier, Noa Simon, Agnès Fayet

**Excusés** : Philippe-Auguste Roberti, Etienne Branquart, Albert Maréchal

**Absent(e)s** : Joëlle Vandersteen, Sophie Patris, Eric Sacré, Henry Nolf, François Bryon

La réunion débute à 14h05. Jean-Marc Cheval introduit la séance. Il souligne la présence réduite du secteur apicole 3 représentants (André Jusseret pour la Fédération de Luxembourg, Jean Laroche pour la Fédération de Namur et Agnès Beuiliens pour la Fédération du Brabant-Wallon) ce qui pose la question de l'intérêt du secteur. Agnès Beuiliens explique le fait par la période chargée (beaucoup de réunions et de travaux apicoles). Un tour de table est effectué.  
Approbation du PV de la précédente réunion.

#### Volet 1 - Soutien et développement du secteur apicole

Agnès Fayet présente l'avancée du travail concernant le premier volet.

#### Evaluation du secteur

La mise à jour des données de 2014 est en cours. On peut noter la création de nouvelles asbl suite à la nouvelle réglementation RW en matière de formation

# Rapports d'activités 1 et 2

---



Remarques / Questions?

# Ordre du jour

---

1. Attribution du budget « **aide en matériel au secteur** »
2. Budget « Monitoring »
3. Groupe de travail « **Promotion** »
4. **Dénombrement** des ruches (Silvain Delannoy)
5. **Biblio systématique** abeilles sauvages/mellifères
6. Révision du **Guide des bonnes pratiques apicoles**
7. Réunion des **ruchers-écoles**
8. **Guidance vétérinaire**
9. Programme d'activités pour le semestre suivant.

# Attribution du budget

## « aide en matériel au secteur »

Plusieurs propositions de la part du secteur: \_\_\_\_\_

- Financement d'un **projet « abeilles noires »** (Bee Wing de Beauvechain);
- **Cérificateur solaire** (Tim Van Wynsberghe / Abeille du Hain);
- **Sublimateur d'acide oxalique** (Tim Van Wynsberghe / Abeille du Hain);
- **Maturateurs** pour les sections (Jocelyne Collard / URRW);
- **Fondeuses à cire** (André Jusseret / Fédération de Luxembourg);
- **Gaufriers** (Cercle apicole de Nivelles);
- **Matériel d'élevage** : lampe picking, couveuse, etc. (Philippe Van Cleemput)
- **Modernisation du matériel d'expo** (PVC)
- Soutien à la recherche contre varroa (PVC)
- **Formation** pour enseignants des écoles primaire/secondaires (PVC)
- **Ruchers tampons 2** (Agnès Beulens / Fédération du Brabant Wallon et André Jusseret / Fédération du Luxembourg);
- Projet individuel section (nouvelle caméra – Huy A. Fontignie)
- matériel contrôle VSH (récipient azoteliquide etc (A.Jusseret)

# Attribution du budget « aide en matériel au secteur »

---

Budget = 10 000 €

- **Cérificateur solaire** / 155 à 400 € / +/- 30 sections
- **Sublimateur d'acide oxalique** / 155 € à 390 € / +/- 30 sections
- **Maturateurs** pour les sections / plastique 40 kg=20 € / inox 100 kg=120 €  
/ mini 500 sections
- **Fondeuses à cire** / 520 € à 1500 € / 6 à 20 sections
- **Gaufriers** / 450 € / +/- 20 sections
- **Ruchers tampons** / max 1250 euros de subside (formule initiale) / 8 sections

# Budget « monitoring »

---

Budget = 8 000 €

Capteurs avec système de transmission de données /  
5 ruches

TABLE 1 - Paramètres mesurés à l'intérieur et à l'extérieur de la ruche selon les différents fournisseurs

Fournisseur	Paramètres						
	Poids	T <sup>e</sup> exter.	HR exte.	Pluie	T <sup>e</sup> inter.	HR inter.	Son
Arnia	x	x	x		x	x	x
BeeSmart	x				x	x	
Capaz	x	x	x	(x)			

T<sup>e</sup> = Temperature

# Budget « monitoring »

TABLE 2 - Offre de prix par unité de suivi non invasif

Fournisseur	Prix par service par unité					Envoi	Total
	Balance	T° + HR + son	Station Météo	Gateway	Interface		
Arnia	504€ (T + HR + S) (6-12 months battery life)		78.4€ (T + RH)	336€	135€ /an	196€	<b>1249.4€</b>
BeeSmart*	249€ (+399€/panne aux solaire)	149€ (T + HR)		199€	54€		<b>651€ (+envoi + GSM)</b>
Capaz	875€ (+55€ chargeur + 47€ protecteur bois)	63€ (T)	T + RH inc. 875€ (Pluie 65€)	8€/mois	25€/an	35€ + 71.43€ (installation)	<b>1204.43€</b>

Note. Les prix sont HTVA

\* 6 mois gratuits de souscription au logiciel

# Dénombrement des ruches



Date :  
Page 1 sur 3

Département des Politiques  
européennes et des Accords  
internationaux

Direction de la Politique agricole

Chaussée de Louvain, 14  
B-5000 NAMUR

Tel. : +32 (0)81 64 94 28  
Fax : +32 (0)81 64 94 44  
polagri.dg03@spw.wallonie.be

Vos réf. :  
Nos réf. : D0ARNE/DPEA/DPA - 17.  
Annexes(s) :

Votre contact : M. Silvain Delannoy - 081 64 94 27 - polagri.dg03@spw.wallonie.be

Objet : Dénombrement des ruches à l'automne 2017

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents des Unions et Fédérations apicoles,  
Madame la Présidente du Comité d'accompagnement du programme Miel,  
Monsieur le Président du CARI asbl,  
Chers membres du Comité stratégique du programme Miel,

J'ai l'honneur de solliciter votre collaboration pour le dénombrement des ruches  
présentes dans les ruchers wallons en automne 2017, prêtes pour l'hivernage.

En effet, la réglementation européenne impose aux Etats membres d'envoyer chaque  
année pour le 15 mars une estimation fiable du nombre de ruches sur leur territoire<sup>1</sup>.  
Les budgets européens du programme apicole sont par après répartis entre les Etats  
membres en fonction du nombre de ruches.<sup>2</sup>

C'est pourquoi mes services organisent, pour la deuxième année consécutive, le  
dénombrement des ruches.

L'année passée, 58 des 78 sections wallonnes et bruxelloises ont accepté de nous  
communiquer leur nombre de ruches en place à l'automne 2016. Ensemble, ces  
sections nous ont renseigné 4.181 apiculteurs et 33.242 ruches. Pour une première  
année, il s'agit d'un bon taux de participation. L'attitude positive et constructive des  
fédérations et unions y est pour beaucoup, et je tiens à vous en remercier  
chaleureusement.

Vous trouverez ci-dessous le détail des sections ayant participé par fédération et  
union :



Page 2 sur 3

	Nombre de sections locales ayant répondu à l'enquête	Nombre total de sections locales
Société royale d'Apiculture de Bruxelles et ses Environs	1	1
Fédération provinciale apicole du Brabant wallon	5	6
Fédération provinciale apicole du Hainaut	12	20
Fédération provinciale apicole de Namur	9	9
Fédération provinciale apicole de Liège	7	9
Fédération provinciale apicole du Luxembourg	11	12
CARI	1	1
Union royale des Ruchers wallons	9	17
Autres - sections indépendantes	3	3
TOTAL WALLONIE	58	78

Sur base des chiffres reçus l'année passée, nous avons réalisé une extrapolation et  
estimé un nombre de 4.569 apiculteurs et de 36.045 ruches pour la Wallonie et  
Bruxelles. Ces dernières données ont été intégrées dans les données transmises à la  
Commission européenne pour la Belgique le 15 mars 2017. Afin d'éviter toute critique  
de la Commission européenne, l'extrapolation a été limitée.

Pour cette année, nous avons pour objectif une participation de l'ensemble des  
sections wallonnes et bruxelloises. Ainsi, nous obtiendrons des données plus exactes,  
et très vraisemblablement plus élevées, avec un impact positif sur le budget du  
programme apicole wallon, au bénéfice de tous les apiculteurs wallons.

Ainsi, dans les jours qui viennent, mes services enverront un courriel à l'attention de  
chaque président de section reprenant un formulaire pour le dénombrement. Ce  
formulaire sera similaire à celui de l'année passée. Il est demandé à chaque président  
de renvoyer ce formulaire vers l'administration pour le **19 décembre 2017**. Le nombre  
de ruches prêtes pour l'hivernage, au plus tard en date du 31 octobre 2017, y sera  
communiqué.

**Je compte vivement sur vous pour encourager chaque section de votre union ou  
fédération à participer.**

A cette fin et afin de véhiculer un message positif auprès des sections éventuellement  
encore réticentes, il est important de rappeler les tenants et aboutissants du  
dénombrement, surtout en ce qui concerne les contrôles et l'anonymat des données. A  
cet effet, les points suivants méritent d'être rappelés :

- le terme « recensement » est à bannir de toute communication ;
- il est nécessaire d'insister sur la responsabilité limitée des présidents de section : en  
cas de contrôle, si des manquements sont constatés dans le chef des présidents de



Page 3 sur 3

section, il en sera tenu compte uniquement pour améliorer le système mis en place,  
aucune sanction n'est prévue et l'anonymat sera entièrement préservé dans les  
rapports qui seront rédigés ;

- le registre constitue simplement la trace de la réalisation correcte de l'enquête ; il  
restera chez le président de section ; il pourra être mis à la disposition du  
fonctionnaire de la DGO3 lors du contrôle administratif prévu auprès de 25 % des  
sections locales ; ce registre sera maintenu confidentiel ;
- en termes de contrôles, outre le contrôle administratif cité ci-dessus, un contrôle sur  
le terrain auprès de 5 % des répondants aura pour but de vérifier la fiabilité des  
données transmises par les apiculteurs aux présidents de section. Ici encore, les  
faits seront simplement consignés et serviront à améliorer le système mis en place,  
le cas échéant. Aucune sanction ne sera prise et l'anonymat sera entièrement  
préservé dans les rapports qui seront rédigés. En aucun cas, des données  
nominatives ne seront transmises vers d'autres administrations (AFSCA,  
notamment).

D'autre part, vous êtes chacun(e) membre du comité stratégique du programme  
apicole mis en place en janvier 2017. Ce comité se réunira en janvier 2018, et  
abordera ce nouvel exercice de dénombrement, ainsi que la préparation du  
programme apicole 2019-2022.

Votre personne de contact à l'administration pour le dénombrement et la présidence du  
comité stratégique est :

Monsieur Silvain DELANNOY, Attaché qualifié  
☎ 081/649.427.  
Mél : polagri.dg03@spw.wallonie.be

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Luc HENNUY  
Inspecteur général f.f.

<sup>1</sup> Article 2 du Règlement délégué (UE) n°2015/1366 de la Commission du 11 mai 2015 complétant le règlement (UE) no 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne l'aide dans le secteur de l'apiculture

<sup>2</sup> Article 4 du Règlement délégué (UE) n°2015/1366

# Bibliographie systématique

## Abeilles mellifères et sauvages

---

- Logiciel de recherche bibliographique Scopus.
- Porte sur les articles et les revues publiés de 2000 à aujourd'hui.
- Série d'opérateurs booléens (20).
- Les doublons ont été supprimés.
- Des limites ont été appliquées.
- Type du document = Article ou review.
- Source du document = Journal.
- Territoire = Belgique + pays limitrophes (Grande Bretagne, France, Pays Bas, Allemagne).
- Territoire plus étendu en cas de review ou synthèse.
- Une révision générale selon la pertinence du sujet a été faite sur base des abstracts. Reste à ce stade 75 occurrences.

# Bibliographie systématique

## Abeilles mellifères et sauvages

---

### **Reste à ...**

- Vérifier la liste des mots clés + opérateurs booléens.
- Remonter certaines bibliographies et croiser avec les résultats Obtenus.
- Structurer les résultats.
- -sur base des abstracts.

# Groupe de travail « Promotion »

---

Objectif: Promotion des produits de la ruche

Projet déjà évoqué: Petit déjeuner dans les écoles

Cf. [http://www.czs.si/Upload/European\\_Honey\\_Breakfast.pdf](http://www.czs.si/Upload/European_Honey_Breakfast.pdf)



# Groupe de travail « Promotion »

---

## Composition du GT Promotion (proposition):

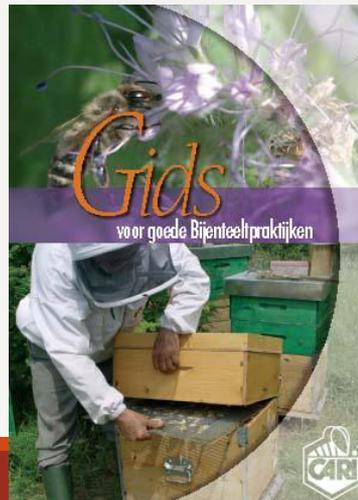
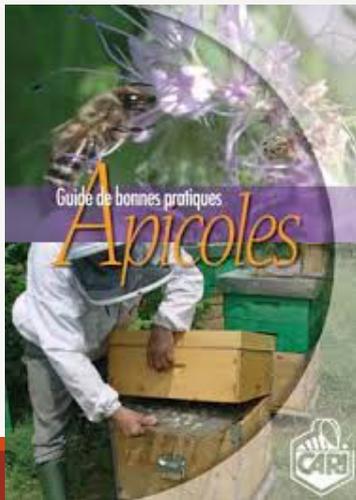
- Sabine Solvyns (APAQ-W) ;
- Un représentant de ProMiel ;
- Un représentant de producteurs professionnels (?) ;
- Un représentant du laboratoire du CARI (Etienne Bruneau ou Carine Massaux ?) ;
- Un représentant de la Cellule Sensibilisation à l'environnement (DG03) ;
- Un représentant du Plan Maya (Layla Saad ?) – liaison avec les communes;
- ?

# Guide des bonnes pratiques apicoles - 2

---

## La Flandre / réédition du GDBP

- Groupe de travail (lancement courant janvier 18)
- Composition?
- Nombre de réunions?
- Points du guide à mettre à jour?
- Animation (convocations, ordre du jour, animation des réunions, PV): AF.



# Réunion des ruchers écoles

---

- Réunion décembre?
- Modalités et attribution de l'organisation?



# Guidance vétérinaire

---





# Merci!

---

Prochain Comité d'accompagnement – avril 2018

*bee*   
**Wallonie**